

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
14 avril 2005

Original: français

**Lettre datée du 4 avril 2005, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Luxembourg
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne sur la situation au Kirghizistan, publiée le 30 mars 2005 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent du Luxembourg
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jean-Marc **Hoscheit**



**Annexe à la lettre datée du 4 avril 2005,
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Luxembourg auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais, français et espagnol]

**Déclaration de l'Union européenne sur la situation
au Kirghizistan, rendue publique le 30 mars 2005**

L'Union européenne suit de près, et en contact étroit avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'évolution de la situation au Kirghizistan. L'Union européenne prend note de la démission du Premier Ministre kirghiz Tanayev et de son gouvernement.

Elle demande instamment aux dirigeants nouvellement nommés de rétablir l'ordre public dans les meilleurs délais, d'entamer le dialogue avec toutes les forces politiques en présence, et de mettre en œuvre une politique de réconciliation nationale, et ce, dans l'intérêt à long terme de la stabilité et de la prospérité au Kirghizistan. L'Union européenne prend note de la décision du Parlement kirghize d'organiser des élections présidentielles dans les trois mois ainsi que des élections parlementaires dans les six mois.

L'Union européenne encourage vivement les nouveaux dirigeants kirghizes à agir dans le plein respect des valeurs démocratiques et des droits de l'homme. L'Union européenne demande aux nouveaux dirigeants de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité et la stabilité dans le pays. L'Union européenne est prête à engager une coopération avec eux dans ce contexte et à soutenir les efforts de l'OSCE dans ce sens.

La Bulgarie et la Roumanie, pays adhérents, la Turquie et la Croatie*, pays candidats, l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie-et-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE, membres de l'Espace économique européen, se rallient à la présente déclaration.

* La Croatie continue à participer au processus de stabilisation et d'association.